

PUBLIC VISÉ

- Travailleurs utilisant des échafaudages fixes de façade et devant les monter ou démonter et effectuer les diverses vérifications réglementaires, et en conséquence devant être instruits des mesures de prévention des accidents et des règles techniques.

PRÉREQUIS ET ACCESSIBILITÉ À LA FORMATION

- Aptitude physique aux manutentions envisagées et au travail en hauteur.

TEXTES OFFICIELS JUSTIFIANT L'ACTION DE FORMATION

- **Formation à la sécurité** : Articles L4141-2, R4141-3 et R4141-13 du code du travail.
- **Echafaudages** : Articles R4323-69 à R4323-80 du code du travail et arrêté du 21 décembre 2004.



DURÉE DE L'ACTION

- 14 heures (2 jours)
- Les enseignements pratiques et les mises en situations d'évaluation des apprenants représentent 50 à 60% du temps de formation



PÉRIODICITÉ DE L'ACTION

- A définir par l'employeur.



NOMBRE DE PARTICIPANTS

- 8 apprenants maximum

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- A l'issue de cette formation, l'apprenant doit être capable de :
 - > Réaliser le montage, le démontage et la modification d'un échafaudage en sécurité.
 - > Réaliser la vérification de mise en service.
 - > Réaliser la vérification journalière.
 - > Réaliser la vérification trimestrielle.

La formation, ses objectifs et son contenu correspondent aux exigences du code du travail. Elle s'appuie sur les principes recommandés de la R408, mais il ne s'agit pas d'une formation conventionnée par l'Assurance Maladie.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Installations mises à disposition : salle de réunion, tables, chaises, **mur clair pour la projection**, tableau papier ou effaçable.
- Formateurs en prévention des risques professionnels, titulaires d'un certificat de compétence délivré par l'organisme à l'issue d'une validation de leur aptitude à enseigner le sujet.
- Supports d'animation pédagogique, utilisés en vidéo-projection.
- Déroulé pédagogique encadrant le bon déroulement de la formation.

MOYENS D'ENCADREMENT

- Équipe pluridisciplinaire de formateurs,
- Responsable pédagogique,
- Service administratif,
- Service qualité,
- Service relations clients.

MOYENS TECHNIQUES

Equipements à mettre à disposition par l'entreprise :

- Chaque apprenant doit se munir de ses EPI fournis par son employeur, à minima pour cette formation : casque avec jugulaire, chaussures de sécurité et gants de manutention.
- L'ensemble de la formation se déroule sur notre plateforme pédagogique dans la Zone Industrielle d'Antoigné, 72380 Sainte-Jamme-sur-Sarthe
- Echafaudage Fixe de façade, répondant aux normes **NF EN 12810-1 et 2**, conçu pour le Montage/Démontage en Sécurité – MDS (un Equipement de Protection Individuelle – EPI – contre les chutes **n'est pas nécessaire**).
- **Notice** de montage de l'échafaudage roulant ou plan de montage.

MODALITÉS D'ÉVALUATION INDIVIDUELLE DES ACQUIS ET SANCTION DE L'ACTION DE FORMATION

- Le formateur évalue les acquis des apprenants (savoirs et savoir-faire) au moyen de questionnement oral et de mise en situation de montage/démontage/modification et vérifications d'échafaudages.
- Une attestation de fin de formation est remise à l'apprenant à l'issue de la formation, précisant si les objectifs sont atteints ou non, ou en cours d'acquisition.

PROGRAMME DÉTAILLÉ DE LA FORMATION

- **Enseignements théoriques** (savoirs) :
 - > Définition du besoin et des contraintes du site.
 - > Caractéristiques réglementaires et notice d'utilisation.
 - > Plan de montage, de démontage ou de transformation de l'échafaudage.
 - > Prévenir les risques liés aux opérations.
 - > Mesures de prévention des risques de chutes de personnes ou d'objets.
 - > Mesures de sécurité en cas de changement des conditions météorologiques.
 - > Conditions en matière d'efforts de structure admissibles.
 - > Sécurité lors du montage, du démontage ou de la transformation.
 - > Consignes de sécurité.
 - > Vérifications réglementaires des échafaudages.
 - > Vidéos.
- **Enseignements pratiques** (savoir-faire) :
 - > Montage et démontage en sécurité d'un échafaudage de pied (fixe).
 - > Mise en œuvre des principes de sécurité sur le poste de travail.
 - > Mise en œuvre des diverses vérifications réglementaires d'un échafaudage :
 - > Mise ou remise en service
 - > Journalière
 - > Trimestrielle
- Evaluation des apprenants et Bilan de la formation.



TARIF ET DÉLAI DE RÉALISATION

- Inter / Intra / Groupe / Individuel : sur devis, nous consulter.